



Obtenir une regularisation apres 10ans de presence en france

Par **lunis**, le **08/03/2010** à **13:57**

Bonjour,
cela fait 10ans que je suis en france je suis algerien entré en france en 2000
je suis en situation irreguliere je suis entrain de preparé un dossier pour la prefecture par
rapport a mes 10ans , sachant que g pas beaucoup de preuve a part un passa ge dans
"emmaus" ou je suis resté 4ans + mon passport avec la date d entrer en france + les
temoignage par ecrit des gens...
ECEQUE SES SUFFISANT COMME PIECES JUSTIFICATIVE

MERCI DE ME REPONDRE

Par **ouahmed**, le **08/03/2010** à **21:42**

salam l'algerien
je vien de lire votre annonce et je suis ravi de vous apporter tous mon soutien
moi aussi je suis algerien arrivé en france en avril 1999

je vien d'avoir ma régularisation apres avoir bien prouvé que j'ai bien vecu en france;

ce quil sagit de la demande
il faut presenté tous ce qui fait preuve de presence(comme courrier de la poste-cachet-
,demande faite a la prefecture,arreté de reconduite a la frontierre,proces verbaux de la police
si vous etier deja arreté,impot si vous avez deja déclaré,AME,ordonnonce du medecin,de

preference celle de l'hopital public, carte orange-coupons-, facture de chez darty, but, mais pas celle écrite à la main, tous ce qui convainquante

vous allez déposer dans quelle préfecture?

il faut déposer quand vous dépassé 10ans et un jour car ya certaine préfecture traite toute suite.

a très bientôt
ouahmed

Par **lounis**, le **08/03/2010** à **21:55**

MERCI DE m avoir répondu

je ferai 10 ans pile au mois d aout 2010, je suis en "isere" je suis déjà aller à la préfecture et on m a donner un dossier à préparer

g pas tout les documents que tu me dis à part ceux que g énuméré plus haut

g aussi gardé le récépissé de demande d asile territorial mais pas la reconduite à la frontière , ecequ il faut présenté le récépissé?

+ une lettre d un avocat que je consulte depuis 2007

impot et tout le reste g pas . ECEQUE AVEC CE QUE G POURRA FAIRE L AFFAIRE

et j aimerais savoir quand tu as déposer ton dossier et en combien de temps t as eu la réponse merci de me répondre cher algerien

Par **ouahmed**, le **08/03/2010** à **22:06**

saha lounis

tu es dans quelle préfecture??

oui il faut mettre les récépissés, car sa sont des preuves incontestable, biensur les papiers d'avocats sil a déjà fait des demandes à la préfecture (preuve de depots de dossier ou preuve de fax) car si non je pense pas qui vont accepté si ya pas de trace à préfecture avec cette avocat;

tu sais lounis moi j'ai met 110 preuves une moyennes de 9 par an.

pour la procédure si ta pas changé de préfecture sa peut prendre 3semaine à 3mois et comme sa peut etre étudié toute suite (tous depend des dossiers à traité) si t'avais changé de préfecture la procédure prendra un peut plus de temps car yaura le transfert de dossier de préfecture à préfecture qui prendra plus de temps;

tu rentrera dans l'accord franco algerien à partir d'aout 2010 mais cest le moment de préparé ton dossier

pour moi sa a pris 6 mois car jai changé de préfecture

donne moi un email